L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI 27 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs Elysees. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

ON demande—une domestique de maison, d'un certain âge, encoignure Enghein et Dauphine, Grocer 27aût—2f

UN professeur d'une grande expérience demande une place en ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No. 232 rue Poydras. 20 août—15f

Souscription toute privée

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A louer—Au premier d'une maison ayant 5 chambres rue St. Louis No 77—Ainsi qu'une maison rue Bourbon No 243 ayant 9 chambres. S'adresser au No 77 rue St. Louis, chez A. Poirrier. 26août—3f.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. 22a1m. WERLEIN 135 rue du Canal.

A vendre—Un CAFE et deux BILLARDS à vendre au No 228 marché Poydras. 18 août—15 f.

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain, $175. P. Werlein, 135 rue du Canal 1er août—1 m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Duffour vs. ses créanciers—No 18,404—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire F. Duffour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville, le JEUDI, 26me jour d'août 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit F. Duffour et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que James Timony, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
24 juin—3f au 26 aout

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 2[illegible]
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Co[illegible].
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
28 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 36 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 1[illegible] Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroi.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Espianade.
312 Station de Police, Champs-Elysé[illegible]
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61[illegible] Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan[illegible]
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valen[illegible]
24 Station des Chars, coin des rues Ly[illegible] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufoss[illegible]
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE I.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de 50,000..		50,000
1 Lot de.... 20,000..		20,000
2 Lots de.... 10,000..		20,000
4 Lots de.... 5,000..		20,000
20 Lots de.... 1,000..		20,000
50 Lots de.... 500..		25,000
100 Lots de.... 300..		30,000
200 Lots de.... 200..		40,000
600 Lots de.... 100..		60,000
1000 Lots de.... 50..		50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 . CH[illegible]S . 73

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

49......Rue Carondelet......49

NOUVELLE-ORLEANS, 12 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$413,670 73	
Sur risques de rivières	35,801 27	
Sur risques de mer	5,665 22	
		$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884		144,500 43
		$599,637 65
A déduire—		
Primes non terminées de 1885	$120,704 67	
Primes remboursées	48,930 92	
Réassurances	78,571 07	
Escomptes et commissions	61,576 35	
		$309,783 01
Primes nettes acquises		$259,854 64
A ajouter—		
Intérêt et escompte	$45,265 44	
Reçu pour sauvetage	1,895 65	
Gain dans les valeurs du marché, actif	6,009 81	
		$53,170 90
Revenu net		$313 025 54
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$146,352 66	
Rivières	9,601 57	
Mer	1,028 19	
	$156,982 42	
Dépenses générales	10,933 74	
Dépenses d'agences	21,234 97	
Salaires et Board of Underwriters	25,691 86	
Impressions, fournitures de bureau, annonces	3,714 72	
Taxes d'Etat et de ville	15,429 58	
		$233,987 30
		$79,038 24
Pertes non payées et non réglées		30,593 20
Profits nets		$48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant	$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets sur nantissements, valant	174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	86,621 24
Billets pour primes, valant	23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché	123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché	261,732 07
Propriétés foncières, estimées à	147,900 00
Meubles de bureau	3,000 00
Comptes en voie de collection	57,866 69
Comptes dus par agents	4,144 98
Intérêts dus et échus sur prêts	2,701 83
Dû pour sauvetage	450 00
	$959,191 84

PASSIF.

Capital	$700,000 00
Surplus	70,445 04
Primes non acquises	120,704 67
Pertes réglées et non réglées	30,593 20
Bills pour réassurances	9,250 07
Dividende dû le 31 décembre 1884	198 90
Dividende 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00
	$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer un demande un dividende intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
JNO. PHELPS, Vice Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire

—DIRECTEURS—

John I. Noble	A. Brittin
John Chaffe	John I. Adams
Richard Milliken	R. T. Buckner
Samuel Friedlander	Chas. E. Black
R. M. Walmsley	John V. Richards
A. H. May	Thomas Day
Samuel H. Boyd	Samuel Delgado
Wm. J. Behan	John P. Richardson
B. F. Eshleman	Jas. T. Rodd
C. J. Leeds	John Phelps
A. T. Janin	Jules A. Blanc
Louis Bush	W. H. Bohnger

Dix-neuvième état de situation annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179 058 81	
Primes sur les risques de mer	4 885 18	
Primes sur les risques de rivière	5 356 64	
Total des primes	$189 300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37 026 32	
Total des primes		$226 326 95
Ajoutez—Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76 056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
		$88,375 63

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,709 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21—278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.

(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Etat de la Louisiane vs Thos Mulowhill.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 5,055—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI 2 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 août—24 29 2 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.

Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—3f en 30j

Succession de Charles C. Gaines, Fred Jordy et William Heyl vs. leurs créanciers et les créanciers de Charles C. Gaines & Co., consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,367—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James W. Gaines, syndic des créanciers des insolvables ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
26août—26 31 sept 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,603—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mollie Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 août—27.31—5 sept

Succession de Mlle Eliza Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,579—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Elisa Garrity, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 août—25.29—sept. 3

Succession de Mme Julia P. Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,762—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 août—24.28—2sept

Succession de Charles Hauschback.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 294—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. Maitre, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21août—21 25 30

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,545—Division E—Attendu que Mme Veuve Louis Bechler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Gustave Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 052—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Coralie Thoreux, veuve de Gustave Potthoff, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 août—18.22.27

Succession de Octave J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos 16,718—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme veuve Octave J. Forstall, tutrice naturelle administrant cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
18 août—18 22 27

VENTES A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES.

Cottage-résidence de valeur dans le Premier District.

No 249 rue Clara.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 18,011

A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 4 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 juillet 1886, Dossier No 18,011 pour le compte de la succession de Christian Winter, décédé, il sera vendu, à l'enchère publique:

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Magnolia, [illegible] et Euphrosine, désigné par le numéro 11 [illegible] sur un plan de [illegible] 31 mars 1858 déposé dans le bureau de [illegible] Bouny, notaire. Le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de [illegible] pieds 7 pouces et 2 lignes [illegible] d'après un plan par Wm. A. Patton [illegible] en date du mois d'août 1880.

Les améliorations consistent en un cottage à deux corps de logis connu comme le No 249 rue Clara.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, ce crédit d'un an sera représenté par un billet de l'acheteur garanti par les liens du vendeur et une hypothèque spéciale par un acte [illegible] frais d'avocat seront fixés à 10 0/0 sur le montant, l'acheteur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année actuelle 1886.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acheteur. 10 0/0 payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
1er août—1.7,14.21 2 8—sept 4

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, inoccupée dans le 7eme District.

Succession de John Reilly. Dossier No 12,060.

—Conditions faciles, à l'Encan.—

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 Septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1886, dossier No 12,060, pour le compte de la succession de John Reilly, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:

1o. **Douze terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 7me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et l'avenue Carrollton, et désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'îlet No. 134, les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième et mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur. Le lot No 13 forme le coin de la rue Quatrième et de l'avenue Carrollton, et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 145 pieds de profondeur. Les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent ensemble 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 145 pieds de profondeur.

2o. **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 7me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième, dans l'îlet No. 125 et désigné comme lot No. 20, et mesure 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur et une façade sur la rue Clinton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et Clinton.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec 2 chambres, hangars, citerne et lieux d'aisance.

3o. **Neuf terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété mentionnée ci-dessus désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds; le lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 12 forme le coin des rues Hillary et Zimple.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec hangars, citerne, etc.

4o. **Un terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 7me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mary, Jackson, Jeannette et Cinquième, désigné par le No. 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Mary et forme le coin des rues Cinquième et Mary.

Les **améliorations** consistent en un cottage en bois à un étage avec 4 chambres, citerne, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins conformément à des plans dressés par Williams et Patton, architectes, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt du jour de la vente, hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux et les acheteurs assumeront en plus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
Aout 8,15,22,29—sept. 5,11.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm J. Castell, P. S. Wiltz Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18 455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Commerce, Notre Dame et Nouvelle Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit. Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre-vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq et quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt et un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Sirgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et un demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1882, titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—21 31 sept 7 14 21 25

Geroge Bick vs M. et Mme F. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14 650—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No treize, borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro un, d'après un plan de 2093 lots de terre dressé par H. S. Phelps arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz. Le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Mary V. Bell [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,305—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou y appartenant, ce sont situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros six et dix neuf d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt le dix sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de [illegible] Boudousquie, ancien notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun mesure quatre pieds [illegible] de face à la rue [illegible] et sont entre les rues Levée et Casacalvo [illegible] sur une profondeur de quatre-vingt-dix huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

2. Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt-quatre actions une action ayant été prise afin de constituer un stock complet conformément à un acte de la Législature de l'Etat intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir le capital en actions du capital en actions consolidées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant actuellement dû à savoir: Deux cent vingt-cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt, à partir du 1er avril 1886, et une autre somme de deux cent soixante piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877 et le même intérêt sur cinquante piastres du [illegible] 1882 à partir du [illegible] et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885 pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le capital au montant de [illegible] garantie le montant qui sera dû sur les dites actions à savoir: La somme de deux mille piastres (2,000 00). Etant quatre-vingt piastres par actions et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque qui sont fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété ci-dessus étant spécialement hypothéquée, et la balance s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—3 10 17 21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Co vs Les héritiers de A. W. Bosworth

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12 310—En vertu de deux writs de saisie et vente datés respectivement chacun 22 juillet 1886 et 4 août 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 11 septembre 1886 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Washington, Magazine et Sixième et mesurant quatre-vingt-sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp et sur la ligne du lot du côté opposé à une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne puis elle court vers la rue du Camp quarante pieds cinq pouces et une autre profondeur vers la rue du Camp de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à sa ligne du fond sur laquelle elle a une largeur de soixante-seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos. 1, 5 et 6 et des lots Nos 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2. Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Magazine et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 26 d'après un plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur, voyer, daté le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains décrits ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth par un achat de Nelson Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex notaire en cette ville le 24 mars 1860 et de Mme S. J. Browne, d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le trentième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt deux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11 18 25—1 8 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwauer et époux et Mlle Amalia Matilda Schwauer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No 18 307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles. Le dit No quatre étant connu comme désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hemecourt, député voyer, le 16 mai 1867, annexé à un acte passé pardevant Jos. Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot mesure cinq étant connu tel désigné lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pillié, voyer le 9me jour de novembre 1856, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc Test de James McGarey vs. Mlle Philomène Guesnon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze, sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS,

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18 468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 septembre 1886, à midi de la propriété et dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt deux arpents de profondeur divisés en cinq lots désignés par les numéros soixante trois, soixante-cinq, soixante sept, soixante neuf et soixante-onze, conformément au plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambres, notaire, le 29 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14 21 28—sept 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13 727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre B sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes entre lignes parallèles, acquis par le feu Abraham Levi de Factors & Traders Insurance Company pardevant Andrew Hero jr., notaire le 24 décembre 1877.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1840 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt-trois pieds sept pouces et 4 10/8 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 10 sur la ligne vers la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci-dessus, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als, par un acte passé pardevant N. B. Trist notaire en date du 21 février 1877.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orleans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alex Soland vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No 17 405—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 août 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 28 août 1886, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un coffre fort installations du magasin No 57 rue Royale comptes ouverts et le terme non expiré du bail du local No 57 rue Royale, le dit bail expirant le 30 septembre 1886.

Au local No 57 rue Royale.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
19 août—19 21 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter L. Saxon vs. Philip Seal—No. 18,504.

Smith Bros. & Co. vs Philip Seal—No. 18,508.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 30 août 1886 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un tout lot de comptes ouverts etc. d'après un ventaire enregistré dans mon bureau

Saisi dans les affaires ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orleans.
18 août—18 21 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice", etc.

D. C. McCan & als, Milton B. Maury et Fannie F. Maury

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 110—En vertu d'un ordre de vente de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréements, apparaux, meubles, etc., tels qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin près du Pont Magnolia, ou Magnolia au coin du Chemin côté du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—1 8 15 18 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No 18,059—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et le Passage Natchez dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues St Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882 et déposé au bureau de MM Hoey & O Conner, encanteurs en cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Thérèse Phillips à John Muller, pardevant Joseph D Taylor, notaire, le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 153 pieds 6 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur comme suit:

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No. 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'Avenue St Charles sur 30 pieds de large dans le fond, 132 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 20. Les dits lots Nos. 12 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont des terrains de coin et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'Avenue St Charles.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10 17, 24 31—Sept 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orleans—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée en ces mots et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre les dits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle ait fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.

M. A. McDONNEL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 août sept 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour satisfaire une dette hypothécaire de plusieurs propriétés situées rue Deléry, près des Casernes et des Abattoirs

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 28 août 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles.

1o. Un lot de terre formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues Royale, Chartres, Deléry et Tricou, désigné par le No. 1, mesurant 46 pieds 10 pouces de face à la rue [illegible] sur 104 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Royale. Ensemble une maison double avant dix chambres, citerne lieux d'aisance, etc.

2o. Un lot de terre dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit désigné par le No 2 mesurant 37 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Deléry sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Ensemble une maison retirée de la rue, ayant quatre chambres, galeries devant et sur le côté, hangar, lieux d'aisance, etc.

3o. Cinq lots de terre vacants, dans le même îlet, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6 et 7, mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Deléry sur 104 pieds 4 pouces de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant John R. Léyier, notaire, aux frais des acquéreurs et compris les taxes dues en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs. 22aout

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co, comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 69.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupé par M Alcide Moïse

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 241, entre St-Philippe et Ursulines

Succession de James P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 16,966

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 4 septembre 1886, à [illegible] à la Bourse [illegible] de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1. Un lot de terre [illegible] dans le Premier District [illegible] l'îlet fermé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot de terre mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 5 pouces et 6 lignes [illegible] à trois étages loué à [illegible] à raison de $100 par mois, [illegible] à raison de $150 par mois pour [illegible] jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIEME DISTRICT.

2. [illegible] dans le Second District [illegible] borné par les rues Chartres, Bienville, St Louis et Royale, désigné par [illegible] pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 125 pieds [illegible] entre lignes parallèles. Un grand magasin [illegible] chambres [illegible] loué à M Alcide Moïse jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de [illegible] par mois.

3. Un autre lot de terre situé dans le même district [illegible] touchant à la propriété ci-dessus décrite [illegible] mesurant 34 pieds 10 pouces [illegible] de face à la rue Conti [illegible] ligne au fond, 150 pieds [illegible] sur la façade [illegible] une maison [illegible] magasin [illegible] J. P. Sarrazin & Co [illegible] magasin de [illegible] tabac et cigares.

4. Un terrain en encoignure dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse formant encoignure aux rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure [illegible] pieds [illegible] de face à la rue Chartres sur [illegible] de profondeur et face à la rue Conti [illegible] un magasin en briques à trois étages avec [illegible] façade.

5. Un autre lot de terre situé dans le même îlet [illegible] sur la rue Conti [illegible] mesure [illegible] pieds [illegible] pouces 8 lignes de face à la rue Conti [illegible] avec grand vestibule sur la façade.

6. Le [illegible] est connu sous les lots 5 et 6 de terre.

6. Un autre lot de terre dans l'îlet borné par les rues Royale, St Louis, Chartres et le Passage de la Bourse [illegible] de face à la rue Chartres sur 66 pieds de profondeur [illegible] un magnifique magasin en briques à trois étages avec un grand vestibule.

Les magasins ci-dessus décrits désignés par les Nos [illegible] sont occupés par la raison sociale de J. P. Sarrazin fils & Co comme magasin de tabac et cigares et sont loués à raison de $[illegible] jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de $140 par mois.

7. Un terrain [illegible] dans le Second District [illegible] borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une belle maison en briques à étage avec vestibule sur la façade et contenant au rez-de-chaussée [illegible] chambres et [illegible] à l'étage supérieur avec un cabinet et une [illegible] en briques à étage [illegible] avant deux chambres deux cabinets et [illegible], water works, lieux d'aisance, etc. Le propriétaire actuel Cette propriété est louée à bail à raison de $500 par an jusqu'au 30 septembre 1886.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs afin de garantir leurs adjudications.

Actes de vente pardevant Wm. Robert Ker, notaire aux frais des acquéreurs.
1er août—1er 7 14 21 28 sept 4.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix actions du Stock-capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank.

Succession de Dame Vve Marguerite Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,653

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 sept 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C de la dite cour en congé dans le moment, ordre daté du 21 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix (10) actions du stock capital de la Metropolitan Savings and Pledge Bank de la Nouvelle Orléans d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant transfert.
26 août—26 31—sept 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Propriété dans le Sixième District

Comptes ouverts, réclamations, etc.

Dans l'affaire de [illegible] vs ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 18,170.

Vente de Syndic

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite Cour daté du 21 juillet 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Marengo et Baronne, formant l'angle ouest des dites deux rues (Milan et Baronne) et mesurant chacun 30 pieds sur Milan, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Baronne.

Aussi un lot de comptes ouverts et de réclamations ainsi qu'en fait foi un tableau.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur. Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
24 juil—24 31—7 14 21 28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal.

Succession de Henriette Henry Newson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin, et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'on atteigne une largeur de 36 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, avec les améliorations et tout ce qui leur appartient

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. M. Ilsley, notaire aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente.
8août—8 14 21 28 sept 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.

Cottage en bois No. 71 rue Louisa.

Cottage en bois No. 74 rue Piété, îlet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.

Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.

Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.

Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.

Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Rempart et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18,288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886 à 12 M. à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la dite Honorable Cour Division A, maintenant absent en congé, tous deux en date du 23 août 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme, tous deux décédés, consolidée. Dossier No 18,288 sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT

Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 19 et une partie du lot No 18 dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Piété et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 40 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et retiré, connu comme le No 63 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 5 chambres, cuve, etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la dernière ci-dessus décrite, propriété désignée par le lot No 2[illegible] et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé, connu par le No 71 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 5 chambres, water works, cuve, etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désigné par le lot No 4 et tous les lots ci-dessus décrits mesurant 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, écurie et cave, et connue par le No 74 de la rue Piété.

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts

4. [illegible] les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne, Piété et Remparts, désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, formant le coin des rues Louisa et Remparts.

Les améliorations consistent en un magasin d'épicerie et les dépendances en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 avenues, citerne, etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré.

5. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Piété et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré. Il mesure 35 pieds de façade rue Désiré sur une profondeur et façade de 90 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises, à étage de deux rues et ayant 4 chambres, 2 avenues, et une autre maison retirée à l'arrière portant le No 513 rue Bourgogne, ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale et Dauphine, anciennement Casacalvo et Grands Hommes, désigné par le No 16 et mesurant 20 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Mandeville sur une profondeur à l'alignement du pied [illegible] de la rue Dauphine de 120 pieds 1 pouce et 4 lignes, de la ligne vers la rue Royale, 17 pieds 6 pouces et 3 lignes de face avec une seconde profondeur de 55 pieds 4 pouces et 122 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la [illegible] de la rue Royale, 17 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises portant le No 84 rue Mandeville et ayant 5 chambres, gaz partout, citerne, hangar, etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, anciennement Enghien, désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, à distance de la rue et portant le No 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux citernes, puits, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus amplement décrites sur plans dressés d'après les plans de M. Hunter Stewart, voyer, plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la Vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale avec lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris l'honoraire d'avocat, le transfert des polices et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.

Les divers acheteurs se partageront le paiement des taxes, également avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs.
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'assurance, magasin d'épicerie, le contenu d'une buvette, mulet et wagon, certificat, etc.

Succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme, No 18,288

A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet, SAMEDI 4 septembre 1886 à 11 heures du matin au local à l'encoignure des rues Remparts et Louisa, Troisième District, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite honorable Cour Division A maintenant absent en congé pour le compte de la succession de Christopher Meister et sa femme Ann Ritz tous deux décédés, Dossier No 18,288, à l'encan il sera vendu:

1. Tout le contenu du dit magasin d'épicerie.
2. Tout le contenu de la buvette qui y touche.
3. Un mulet et wagon.
4. Un lot de [illegible] de maison
5. Une action du fonds capital de la N O Ins. Ass n de $30 00 tout payé
6. Dix actions du fonds capital du Firemen's Ins. Co, de $50 chacune tout payé.
7. Un certificat d'appropriation de la ville de la Nouvelle-Orléans de $25 00, émis d'après l'ordonnance No 6868 A. S. en date du 23 mai 1883.

Le tout conformément à un inventaire déposé à la susdite cour.

Conditions—Comptant sur les lieux avant transfert
25 août—25 29—sept 1 au 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John E. Hyams—Dossier No 8[illegible]

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 28 août 1886 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 21 juillet 1886, Dossier No 8[illegible] pour le compte de la succession de John E. Hyams, à l'encan, il sera vendu—

Le cinquième (1/5) d'intérêt indivis dans un lot de terre mesurant un [illegible] de la section dix et les deux tiers (2/3) du bas de la section huit du township treize (13), sud du range onze (11) est, anciennement faisant partie de la paroisse de Jefferson maintenant la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis, en date du 4 juin 1850 conformément au plan ci-dessus par Edgar Pile, ingénieur civil, en date du [illegible] juillet 1886 qui peut être vu à la salle de l'encan.

Conditions—[illegible] comptant et le reste à 1 et 2 ans garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur portant 8 pour cent par an de la date de la vente, et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 juil—1 8 15 22 28 août

Deux îlets de terre de valeur vacants dans le deuxième District.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2[illegible] 1886 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville il sera vendu à l'enchère publique.

Un lot de terre vacant situé dans le 2me District de cette ville borné par les rues Salomon, St. Louis, David et Toulouse, ayant une façade sur les rues St. Louis et Toulouse d'environ 320 pieds et sur les rues David et Salomon d'environ 255 pieds, et subdivisé en 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Un îlet de terre avant contigu à l'îlet ci-dessus et borné par les rues David, St Louis, Toulouse et l'avenue Carrollton, ayant une façade sur la rue St Louis d'environ 350 pieds sur la venue Carrollton d'environ 258 pieds, sur la rue Toulouse d'environ 355 pieds et sur la rue David d'environ 255 pieds subdivisé en 22 terrains.

Pour les numéros et autres détails voir le plan à l'endroit de la vente.

Conditions. Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un et deux ans, avec 8 [illegible] de la vente et toutes les clauses [illegible] 10 0/0 payé comptant sur [illegible] acquéreurs assumeront [illegible] dues en 1886

Acte de vente [illegible] Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 août—8 15 [illegible]